



L'année 2018 sera une année charnière, nul doute que les ordonnances portant sur la réforme du Code du travail auront marqué les esprits tellement elle aura été réductrice de droits pour les salariés et les élus représentants du personnel.

Droit de représentation, droit de déclencher des audits, droits de négocier, nombre de représentants, d'heures de délégation, moyens financiers et juridiques, tout y est passé à la baisse avec cette loi, une loi récompensant les patrons, allant même jusqu'à provoquer un débat au sein de notre organisation syndicale. FO s'est repris très vite et s'est empressé de condamner la loi « scélérate et réductrice ».

C'est sur ces bases que le travail s'est poursuivi avec les membres de la sous-commission agricole, animée principalement par l'étude d'avenant émanant des branches ayant volonté de se préparer à la restructuration et préférant aborder cette étape avec des textes mis à jour des principales évolutions législatives.

Les autres avenants ont surtout porté sur des ajustements des régimes de prévoyance et de santé, avec comme principale préoccupation les mises en conformité avec les règles propres aux contrats responsables et solidaires.

À ce stade de notre contribution et quel que soit le devenir des structures agricoles, il est important de souligner le sérieux et la précision du travail effectué par les services du ministère de l'Agriculture, toujours disponibles, patients et pédagogues à notre intention, contribuant également en tant que force de proposition pour étudier aux côtés des partenaires sociaux des solutions de rapprochement des branches orphelines et veillant à ce que le moins possible de salariés ne soient oubliés des conventions collectives.

Pour autant, malgré un contexte difficile, des attaques répétées en vue de nuire au maximum à l'organisation syndicale, FORCE OUVRIERE reste debout et se bat au côté des salariés pour préserver toutes les conventions collectives, et étudier en cas de rapprochement de branches, les meilleures conditions de maintien des dispositions favorables aux salariés.

FO rappelle simplement que, avant ou après les ordonnances, la volonté de négocier entre partenaires sociaux reste intacte dans un contexte de marché de l'emploi en constante recherche de solutions.

Au travers le difficile dossier de la restructuration des branches, la préservation des droits et des acquis sociaux reste une priorité pour les représentants FO et leur vigilance sera et restera totale à ce sujet.